



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 23 novembre 2023

**NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS
EN EXERCICE : 12**

**NOMBRE PRÉSENTS : 8
NOMBRE VOTANTS : 8
NOMBRE POUR : 8
NOMBRE CONTRE : 0**

**DÉLIBÉRATION
N° 2023-25**

Objet :

EHPAD « LES
GROUETTES » : EPRD
2023 modifié - DECISION
MODIFICATIVE N°2

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Roselyne DACOURY-TABLEY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Mesdames Virginie CAPDEBOSCQ, Roselyne DACOURY-TABLEY, Laodicée GUENARDEAU, Muriel MOSNAT, Françoise PIERRE, Messieurs Nordine AOUNALLAH, Jean-Louis BERLAND, Nicolas DE BOISHUE,

Absents excusés :

Madame Sophie RIGAULT,
Philippe DASPRESZ,

Absents :

Madame WAUQUIEZ,
Monsieur Mounir ALAOUI.

Secrétaire de séance :

Virginie CAPDEBOSCQ

2023-25 : EHPAD « LES GROUETTES » : EPRD 2023 modifié - DECISION MODIFICATIVE N°2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'instruction budgétaire M22,

VU la délibération du 15 février 2023 portant vote de l'EPRD 2023,

VU la délibération du 15 juin 2023 portant vote de l'EPRD modificatif 2023,



un compte de résultat prévisionnel non soumis à l'équilibre strict, prévoyant un montant total de charges à hauteur de 3 050 189 € et un montant total des produits à hauteur de 2 831 576,74 €.

- un tableau de financement prévisionnel, prévoyant un montant total des emplois à hauteur de 554 105,26 € et un montant total des ressources à hauteur de 69 299 €.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 23 novembre 2023.

La Vice-Présidente du CCAS



Roselyne DACOURY-TABLEY

Publication en ligne le :